

Le stage de 3ème année (année mixte 2024-2025)

Vous êtes inscrits en deuxième année du Collège universitaire et souhaitez postuler pour l'année mixte (semestre d'études combiné avec un semestre de stage) pendant l'année universitaire 2024-2025 ? Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives aux critères d'éligibilité, aux conditions de stage et au calendrier d'accompagnement.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous devez avoir validé l'ensemble de vos cours de 1ère et 2ème année de Bachelor sans aucune défaillance (sauf situations médicales justifiées),
- Vous devez avoir assisté aux réunions de présentation animée par Sciences Po Carrières sur le stage à l'international (en S5 et en S6)

IMPORTANT : L'affectation en troisième année sous la forme d'une année mixte est engageante et définitive : le changement de projet en cours de route n'est pas possible.

Compte tenu de la situation sanitaire en cours, les conditions de votre stage obligatoire dans le cadre de l'année mixte pourraient être sujet de modification !

CONDITIONS DE VOTRE STAGE DE 3ÈME ANNÉE À L'ÉTRANGER

- Votre stage doit être obligatoirement encadré par un tuteur de stage sur le lieu de votre stage,
- Votre stage doit être validé par Sciences Po Carrières via une déclaration sur votre espace étudiant (voir la procédure de déclaration du stage)
- Selon votre semestre d'affectation en université partenaire à l'étranger, le stage à l'étranger pourra se réaliser pendant le 1er ou le 2ème semestre de la 3ème année
- Une durée minimale de quatre mois consécutifs et à temps plein dans un seul organisme de stage à l'étranger est obligatoire,
- Pour toute question relative à votre stage 3A, nous vous invitons à consulter ce [FAQ](#)

VOS FORMALITÉS OBLIGATOIRES

- **Dans le cas d'une convention de stage de Sciences Po**, vous devez obligatoirement suivre la procédure d'obtention de stage de Sciences Po:
[Voir la procédure d'obtention d'une convention de stage de Sciences Po](#)
- **Dans le cas d'une expérience professionnelle ou d'une convention de stage autre que celle proposée par Sciences Po**, vous devez obligatoirement déclarer votre expérience professionnelle sur votre [Espace étudiant](#).
- [Voir la procédure de déclaration d'une expérience professionnelle](#)

Exemples de contrats:

1. Convention MEAE ou de l'organisme d'accueil
2. Services civiques
3. CDD ou équivalent étranger
4. Stages aux États-Unis avec un visa J-1 mention stage obtenu par une agence de sponsor en France (formalités de visa États-Unis)

LA VALIDATION DE VOTRE STAGE

Afin de valider votre stage :

- La durée de votre stage doit être de 4 mois minimum à temps complet dans un seul organisme de stage à l'étranger
- Avant le début de votre stage, vous devez avoir envoyé à Sciences Po Carrières votre convention de stage signée ou une copie de votre contrat de travail
- Votre maître de stage doit compléter et signer une fiche d'évaluation.

[Téléchargez la fiche d'évaluation en français](#)

[Téléchargez la fiche d'évaluation en anglais](#)

- Vous devez rendre à Sciences Po Carrières un rapport de stage
- **Consignes et recommandations de rédaction du rapport de stage de 3ème année mixte** (disponible à partir de septembre 2024)

note

Dois-je payer pour trouver un stage ?

Certains organismes peuvent vous demander une adhésion ou une souscription payante pour vous donner accès à différents services (relecture de votre CV, base de données d'offres de stages et emplois, placement en entreprise à l'étranger, accompagnement...). Avant de vous engager :

- Vérifiez le sérieux de l'organisme pour éviter toute déception (coût très élevé, stages peu adaptés à votre profil...) : n'hésitez pas à vérifier l'existence juridique de la structure,
- Organisez une rencontre (physique, téléphonique...) avec votre interlocuteur pour vous assurer du contenu du service qui vous est proposé et de tous les coûts afférents,
- Discutez avec d'anciens bénéficiaires de l'organisme pour connaître leur avis !

contact

scpo.carrieres@sciencespo.fr